

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

**Nom**

commercial: MONO N 27%

Synonyme(s): -

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées: Mono-nutriments liquide.

### Catégorie de

**produit:**

Catégorie de produit 12 (PC12 Engrais),

Descripteur d'utilisation 21 (SU21 Utilisations par des consommateurs).

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant/fournisseur:**

CANNA France SARL  
76-78 Rue Saint-Lazare  
75009 Paris  
France

Tel.: +33 (0)1 70 61 03 70

Fax: +33 (0)1 72 70 35 88

### Informations:

Personne de contact: N. Linton

Tél.: +31 (0) 162-68 00 12

Email: [msds@canna.com](mailto:msds@canna.com)

Heures ouvrables

(jours ouvrables): 09:00-17:00.

### Numéro d'appel d'urgence :

France: Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris:

+33 1 40 05 48 48

Belgique: Centre antipoison belge:

+32 (0) 70 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319

Acute Tox. 4 H302

### Éléments d'étiquetage/déclaration préventive

#### Pictogrammes de danger:



#### Mention d'avertissement:

Attention.

#### Mentions de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une grave irritation oculaire.

#### Précautions:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Date d'impression: 08.02.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

**Nom commercial: MONO N 27%**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Classification selon la Directive 67/548/CEE ou la Directive 1999/45/CE**

Xn; R22 - Xi; R36

**Éléments d'étiquetage****Symboles de danger:****Classification de l'étiquetage:**

Xn Nocif.

**Phrase(s) de risque:**

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

**Conseil(s) de prudence:**

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Composants dangereux déterminants pour****l'étiquetage:** Nitrate d'ammonium, nitrate de calcium.**Autres dangers**

Tombe.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non.**vPvB:** Non.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

**Caractérisation chimique: Mélange.****Description:** Préparation à base de (e.a.): eau, nitrate d'ammonium, nitrate de calcium et nitrate de magnésium.**Composants dangereux****Nitrate d'ammonium**

N° CAS: 6484-52-2

N° CE: 229-347-8

N° d'index: -

N° enreg. REACH: -

Teneur (W/W): 20 - 50 %

Danger:

1999/45/CE: O; R8 - Xi; R36.

1272/2008/CE: Ox. Sol. 2; H272 - Eye Irrit. 2; H319.

**Nitrate de calcium**

N° CAS: 10124-37-5

N° CE: 233-332-1

Date d'impression: 08.02.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

**Nom commercial: MONO N 27%**

N° d'index: -  
N° enreg. REACH: -  
Teneur (W/W): 20 - 40 %  
Danger:  
1999/45/CE: O; R8 - Xn; R22.  
1272/2008/CE: Ox. Sol. 2; H272 - Acute Tox. 4; H302 - Eye Irrit. 2; H319.

#### **Nitrate de magnésium**

N° CAS: 10377-60-3  
N° CE: 233-826-7  
N° d'index: -  
N° enreg. REACH: -  
Teneur (W/W): 10 - 20 %  
Danger:  
1999/45/CE: O; R8.  
1272/2008/CE: Ox. Sol. 2; H272.

**Pour le libellé complet des phrases R, H et EUH mentionnées dans cette section, voir la section 16.**

## **SECTION 4: Premiers secours**

### **Description des premiers secours**

#### **Indications générales:**

Consulter un médecin si les symptômes persistent.

#### **Après inhalation:**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### **Après contact avec la peau:**

Enlever les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon.

#### **Après contact avec les yeux:**

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, ensuite rincer immédiatement et suffisamment longtemps (au moins 15 minutes) les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières ouvertes. Assister la victime lors du rinçage oculaire.

#### **Après ingestion:**

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau (si la victime est consciente), et ensuite faire boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer le vomissement. En cas d'indisposition, consulter un médecin ou transporter la victime à l'hôpital (montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité). En cas de perte de conscience, placer la victime en position latérale de sécurité. Défaire les vêtements serrés, tels que chemise, cravate ou ceinture. Repos.

#### **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

##### **Après inhalation:**

L'exposition aux vapeurs des composants dans des concentrations supérieures à la valeur MAC peut nuire à la santé et provoquer: mal de gorge, toux, essoufflement, vertiges. Les effets peuvent être différés.

##### **Après contact avec la peau:**

Rougeur et douleurs.

##### **Après contact avec les yeux:**

Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. Rougeur. Douleurs.

##### **Après ingestion:**

Crampes d'estomac, nausée, peau bleue, sensation de faiblesse. Contient du nitrate de calcium qui, après ingestion, peut provoquer des lésions sanguines (méthémoglobinémie).

#### **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique et thérapie de soutien selon prescription.

Date d'impression: 08.02.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

Nom commercial: MONO N 27%

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

CO2, poudre sèche ou jet d'eau. Combattre les foyers important au jet d'eau.

Mousse.

Sable.

Adapter les moyens d'extinction à l'environnement.

#### Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité:

Puissant jet d'eau.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'échauffement ou d'incendie, risque de formation de gaz toxiques.

Produits pouvant être dégagés en cas d'incendie:

Oxydes d'azote (NOx).

### Conseils aux pompiers

#### Vêtements de protection spéciaux:

Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

### Autres informations

Aucune exigence spécifique.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Prévoir une ventilation adéquate.

Porter des vêtements de protection individuelle.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter en grandes quantités dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines sous forme concentrée.

Notifier les autorités compétentes en cas de rejet de grandes quantités dans l'environnement.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber immédiatement avec un matériau liant les liquides (sable, terre sèche).

Recycler, si possible.

Déposer dans des contenants appropriés pour l'élimination.

Ensuite, rincer les résidus avec beaucoup d'eau.

### Référence aux autres sections

Informations concernant une utilisation sûre - voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle - voir section 8.

Informations concernant l'évacuation - voir section 13.

Date d'impression: 08.02.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

Nom commercial: MONO N 27%

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### Manipulation

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger de la substance ou du mélange:**

Manipuler et ouvrir l'emballage avec prudence.

Porter un vêtement de protection approprié.

Une ventilation est recommandée.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Prévention des incendies et explosions:**

Aucune exigence spécifique.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage:**

Fermer les récipients après usage.

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver de préférence dans l'emballage d'origine.

Conserver au noir.

Protéger du gel.

Protéger de la chaleur et des rayons de soleil directs.

Matériau approprié pour l'emballage: Polyéthylène.

Matériau approprié pour les conteneurs et les conduits: Acier inoxydable, PVC.

**Indications concernant le stockage commun:**

Installer des cloisons de séparation dans le bac d'égouttage afin d'éviter que des engrais acides et basiques ne puissent se mélanger.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Température de stockage recommandée: 10 - 30 °C.

### Utilisation finale particulière

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Tombe.

**Composants dangereux avec DN(M)EL:**

Informations produit: 6484-52-2 Nitrate d'ammonium	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	21,3	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	37,6	mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Court terme	-	mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs

Date d'impression: 08.02.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

**Nom commercial: MONO N 27%**

	inhalation			Local
DN(M)EL	Long terme dermique	12,8	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	11,1	mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme oral	12,8	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs Local

### Composants dangereux avec DN(M)EL:

Informations produit: 10124-37-5 Nitrate de calcium	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	13,9	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	24,5	mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	8,33	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	6,3	mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme oral	8,33	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs Local

### Composants dangereux avec DN(M)EL:

Informations produit: 10377-60-3 Nitrate de magnésium	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme dermique	20,8	mg/kg bw/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	36,7	mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Court terme	-	mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs

Date d'impression: 08.02.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

**Nom commercial: MONO N 27%**

	inhalation			Local
DN(M)EL	Long terme dermique	12,5	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	10,9	mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme oral	12,5	mg/kg bw/jour	Consommateurs Systémique
DN(M)EL	Long terme dermique	-	mg/kg bw/jour	Consommateurs Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs Local

### Composants dangereux avec PNEC:

Informations produit: 6484-52-2 Nitrate d'ammonium	Valeur	Unité	Compartiment
PNEC	0,45	mg/l	Eau douce
PNEC	0,045	mg/l	Eau de mer
PNEC	4,5	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	18	mg/l	STP (installation de traitement des eaux usées)
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau douce
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau de mer
PNEC	-	mg/kg wwt	Sol
PNEC	Pas de potentiel de bioaccumulation	mg/l	Oral

### Composants dangereux avec PNEC:

Informations produit: 10124-37-5 Nitrate de calcium	Valeur	Unité	Compartiment
PNEC	0,45	mg/l	Eau douce
PNEC	0,045	mg/l	Eau de mer
PNEC	4,5	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	18	mg/l	STP (installation de traitement des eaux usées)
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau douce
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau de mer
PNEC	-	mg/kg wwt	Sol
PNEC	Pas de potentiel de bioaccumulation	mg/l	Oral (aliments)

### Composants dangereux avec PNEC:

Informations produit: 10377-60-3 Nitrate de magnésium	Valeur	Unité	Compartiment
PNEC	0,45	mg/l	Eau douce
PNEC	0,045	mg/l	Eau de mer
PNEC	4,5	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	18	mg/l	STP (installation de traitement des eaux usées)
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau douce
PNEC	-	mg/kg dwt	Sédiment eau de mer
PNEC	-	mg/kg wwt	Sol
PNEC	Pas de potentiel de bioaccumulation	mg/l	Oral (aliments)

## Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Conservé à part les vêtements de protection.

Éviter le contact avec les yeux.

Se laver les mains soigneusement après manipulation de ce produit.

Date d'impression: 08.02.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

**Nom commercial: MONO N 27%****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation de ce produit.

Prendre les précautions d'usage pour la manipulation des produits chimiques.

**Protection respiratoire:**

Aucune exigence spécifique, une ventilation normale suffit.

**Protection des mains:**

Gants de sécurité.

Le matériau des gants (EN374) doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques. Douche oculaire.

**Protection du corps:**

Porter des vêtements de protection adéquats (en cas de risque d'éclaboussures).

**Procédures de mesure:**

Afin de confirmer qu'une limite d'exposition est respectée et que l'exposition est maîtrisée de manière adéquate, il peut être nécessaire de déterminer la concentration des substances dans la zone de respiration ou dans l'espace de travail en général.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Toute fuite du matériau et de solution concentrée doit être arrêtée. La pénétration de grandes quantités dans les égouts, les eaux de surface et les nappes d'eau souterraines doit être évitée parce que le matériau contient du nitrate de calcium qui peut engendrer une eutrophication.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Apparence**

<b>Forme:</b>	Liquide.
<b>Couleur:</b>	Incolore.
<b>Odeur:</b>	Inodore.
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>Valeur pH:</b>	Non déterminé.

**Changement d'état**

<b>Point/intervalle de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair :</b>	> 93 °C.

**Inflammabilité (solide, gazeux):** Non utilisable.**Auto-inflammation:** Non déterminé.**Danger d'explosion:** Non déterminé.**Limites d'explosion****inférieure:** Non déterminé.**supérieure:** Non déterminé.**Pression de vapeur:** Non déterminé.



Date d'impression: 08.02.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

**Nom commercial: MONO N 27%**

<b>Densité:</b>	1,394 (eau = 1).
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Entièrement soluble/miscible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Autres informations</b>	Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### Réactivité

#### Stabilité chimique:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation selon les consignes.

#### Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition si utilisé selon les prescriptions. Éviter le stockage à températures élevées (> 30 °C) afin d'éviter la détérioration du matériau ou la remontée de pression. Éviter les basses températures (< 10 °C) afin de prévenir la cristallisation.

Le matériau craint le gel.

### Possibilité de réactions dangereuses

Contact avec les agents réducteurs forts, les acides forts et les bases fortes.

### Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres sources d'ignition. Éviter l'évaporation dans un espace non ventilé. Protéger de la chaleur et des rayons de soleil directs. Protéger du gel.

### Matières incompatibles

Agents réducteurs, acides forts et bases fortes, poudres de métal, matériaux combustibles, chromates, zinc, cuivre et alliages de cuivre, chlorates. Contient de l'urée qui réagit avec l'hypochlorite de sodium ou de calcium pour former du trichlorure d'azote qui est un composé explosif.

### Produits de décomposition dangereux

Pas de formation de produits de décomposition dangereux en cas de stockage normal. En cas d'exposition à la chaleur ou de combustion, des vapeurs irritantes ou toxiques, tels que des oxydes d'azote, peuvent se dégager.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë des composants:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Informations produit: 6484-52-2		
Nitrate d'ammonium		
Oral	LD50	2950 mg/kg (rat) (OECD 401)
Inhalation	LC50 (4 h)	> 88,8 mg/l (rat) (OECD 403)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Informations produit: 10124-37-5		
Nitrate de calcium		
Oral	LD50	1000 mg/kg (rat) (OECD 423)
Inhalation	LC50	-

Date d'impression: 08.02.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

**Nom commercial:** MONO N 27%

Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Informations produit: 10377-60-3		Nitrate de magnésium
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 423)
Inhalation	LC50 (4 h)	-
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 402)

### L'évaluation suivante des dangers pour la santé est basée sur l'évaluation des différents composants du produit.

**Effet primaire d'irritation:**

**de la peau:**

-

**des yeux:**

Effet irritant / corrosif.

**Mutagenicité pour les cellules germinales:**

Non classé.

**Toxicité reproductive et développementale:**

Non classé.

**Sensibilisation:**

Aucun effet de sensibilisation connu.

**Effets CMR (carcinogénicité, mutagenicité et toxicité pour la reproduction):**

Non classé.

**Autres informations:**

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

## SECTION 12: Informations écologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

**Écotoxicité des composants:**

<b>Toxicité aquatique:</b>		
Informations produit: 6484-52-2		Nitrate d'ammonium
Poisson	LC50 (48 h)	447 mg/l (95% CI 391-513)
Puce d'eau	EC50	-
Algues	EC50	-
Bactérie	EC50	-
Informations produit: 10124-37-5		Nitrate de calcium
Poisson	LC50 (96 h)	> 98,9 mg/l (OECD 203)
Puce d'eau	EC50	490 mg/l (daphnia magna)
Algues	EC50	-
Bactérie	EC50	-
Informations produit: 10377-60-3		Nitrate de magnésium
Poisson	LC50 (96 h)	191 mg/l (95% CI 391-513)
Puce d'eau	EC50 (96 h)	490 mg/l (daphnia magna)
Algues	EC50	-
Bactérie	EC50	-

### L'évaluation suivante des dangers pour l'environnement est basée sur l'évaluation des différents composants du produit.

**Persistance et dégradabilité**

En partie une substance minérale et en partie probablement biologiquement dégradable à terme.

**Comportement dans les compartiments de l'environnement**

**Potentiel de bioaccumulation:**

Date d'impression: 08.02.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

**Nom commercial:** MONO N 27%

L'enrichissement dans les organismes est improbable.

**Mobilité dans le sol:**

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

### Autres informations écologiques

**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification propre): peu polluant. Ne pas déverser le produit non dilué dans les nappes d'eau souterraines, les eaux de surface ou les égouts.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas à tous les critères d'évaluation pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est dès lors pas classé comme PBT ou vPvB.

### Autres effets néfastes

Contient des substances contribuant à l'eutrophication: Nitrates.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:**

Peut être acheminé vers une installation d'incinération contrôlée moyennant le respect des réglementations des autorités locales.

**Réglementation CE relative à l'élimination des déchets (EWC):**

06 10 02\* DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE, déchets provenant de la FFDU de produits chimiques contenant de l'azote, de la chimie de l'azote et de la production d'engrais; déchets contenant des substances dangereuses.

### Emballages non nettoyés

**Recommandation:**

Évacuation conformément aux prescriptions légales. Vider soigneusement l'emballage. Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le déchet de produit. Respecter la législation locale en matière de valorisation ou d'élimination des déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport par terre ADR/RID (transfrontalier)

**Classe ADR/GGVSEB:** Pas une marchandise dangereuse dans le sens des réglementations relatives au transport.

**N° d'identification de danger:** -

**Numéro ONU:** -

**Groupe d'emballage:** -

**Étiquette:** -

**Marquage spécial:** -

**Nom d'expédition des Nations**

**unies:** -

**Code de restriction en tunnels:** -

### Transport par voie navigable ADN/ADR

**Classe ADN/R:** -

**Numéro ONU:** -

**Risque secondaire**

**Substances dangereuses**

**pour l'environnement:** -

Date d'impression: 08.02.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

**Nom commercial: MONO N 27%****Propriétés CMR:** -  
**Flottabilité:** -**Transport maritime IMDG****Classe IMDG:** -  
**Numéro ONU:** -  
**Étiquette:** -  
**Groupe d'emballage:** -  
**N° EMS:** -  
**Polluant marin:** -  
**Désignation technique exacte:** -**Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR****Classe ICAO/IATA:** -  
**Numéro ONU:** -  
**Étiquette:** -  
**Groupe d'emballage:** -  
**Désignation technique exacte:** -**Dangers pour l'environnement**

Non

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

**SECTION 15: Informations réglementaires****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales:** -**Règlements et directives UE s'appliquant à ce mélange (non encore mentionnés directement ou indirectement):**Directive 89/686/CEE Équipement de protection individuelle.  
Directive 98/24/CE Risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.  
Règlement 2003/2003/CE Concernant les engrais.**Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Liste des phrases R, H et EUH pertinentes des sections 2 et 3**R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.

Date d'impression: 08.02.2012

N° de version: 1.0

Révision: pas d'édition révisée.

**Nom commercial: MONO N 27%**

R36 Irritant pour les yeux.  
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une grave irritation oculaire.

### Historique

**Imprimé le:** 2 avril 2012.

**Précédente édition:**  
Pas d'édition révisée.

**Version:** 1.0.

### Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
P: Marine Pollutant  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
EC50: Half maximal effective concentration  
CL50: Lethal concentration, 50 percent  
DL50: Lethal dose, 50 percent  
OEL: Occupational Exposure Limit  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
EWC: European Waste Catalogue  
VLE: Valeur limite d'exposition  
DNEL: Derived No-Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration